

PRÉSIDENTIELLE 2017

RECONSTRUIRE LA FRANCE



INTRODUCTION

LE BÂTIMENT, UN ACTEUR CLÉ DE LA RECONSTRUCTION

Notre pays a un impérieux besoin de reconstruction. Le secteur du bâtiment, par son implication dans l'économie tout entière, peut y contribuer largement. Après neuf années de crise, les artisans et entrepreneurs de ce secteur ont acquis la ferme conviction qu'un retour d'activité durable n'est envisageable qu'à la faveur d'une refondation profonde de pans complets de notre environnement institutionnel. La modification de quelques curseurs, de quelques habitudes ne suffira pas à remettre en marche une économie chancelante.

L'axe central de cette refondation doit être celui

de la simplification drastique des obligations réglementaires, et en particulier du droit du travail et de la fiscalité. Une sédimentation indigeste de textes et de réglementations étouffe les meilleures volontés, vient détourner l'entrepreneur de la raison même de son engagement, celui de la prise de risque. La mise en place récente du compte personnel de prévention de la pénibilité est l'illustration parfaite de cette dérive qui consiste à créer des « droits »

sans s'interroger sur leur soutenabilité économique.

Avec 1,1 million d'actifs, le bâtiment demeure un important secteur de main-d'œuvre. Mais depuis 2008, ce sont près de 150 000 emplois qui y ont été détruits. Cette hémorragie lente s'est opérée sans plan de licen-

**Notre pays a un impérieux besoin de reconstruction.
La modification de quelques curseurs, de quelques habitudes ne suffira pas à remettre en marche une économie chancelante.**

ciement massif, et pour cause : près de 95 % des entreprises du bâtiment emploient moins de 11 salariés.

Cette hémorragie lente est, malheureusement, toujours en cours et un regain d'activité ne permettra pas, à lui seul, de la stopper. **D'autres modèles d'activité se sont, en effet, fortement développés au cours des dernières années (auto-entreprise, salariat détaché) : ils menacent l'emploi traditionnel dans notre secteur**

et l'une de ses voies d'accès privilégiées que constituait jusqu'à présent l'apprentissage. Ils remettent

en cause, également, nos filières de formation, qui structurent notre profession. Dans une économie concurrentielle, la cohabitation d'un système à deux vitesses continuera à entretenir la spirale de la destruction d'emplois, quel que soit le niveau d'activité. Cette situation constitue, par ailleurs, une bombe à retardement pour l'ensemble des régimes sociaux. Il s'agit d'une question centrale pour notre pays : elle doit interroger celles et ceux qui aspirent à le gouverner.

Un regain d'activité ne pourra pas non plus résoudre, à lui seul, la fracture grandissante qui oppose, chaque jour davantage, les territoires urbains, où se concentre la majorité des investissements, et les territoires ruraux et péri-urbains, sans perspective réelle de développement. **Ce phénomène a toutes les raisons de s'amplifier et il nécessite une réflexion globale qui permette d'établir de nouveaux équilibres.**



Jacques Chanut
Président de la Fédération
Française du Bâtiment

La politique du logement est l'un de ces équilibres essentiels : elle doit pouvoir être envisagée différemment selon la réalité de chaque territoire. La multitude actuelle des lieux de décision, en matière foncière notamment, empêche cette stratégie territoriale pourtant indispensable. **Une politique volontariste d'aménagement et de rénovation du parc bâti est un enjeu fondamental pour la France de demain.**

Ne pas tenir compte de cette fracture grandissante serait accepter de laisser en déshérence des parties entières du territoire et des populations en situation de relégation. Là aussi, il s'agit d'une question cruciale pour le pays, qui pose l'enjeu de la cohésion nationale.

Le bâtiment peut accompagner l'ensemble de ces mutations, car il est à la fois créateur et acteur du cadre de vie de nos concitoyens. C'est un acteur qui, d'ailleurs, a déjà engagé sa propre mutation en prenant résolument le virage de la transition énergétique. La profession sait qu'on ne construira pas un bâtiment à l'horizon 2020 comme on l'a construit au début des années 2000. Mais elle

sait aussi – et elle est la mieux placée pour le savoir – que cette mutation du bâti ne peut pas se faire à n'importe quel prix et à n'importe quel rythme.

Le bâtiment représente aujourd'hui près de 6 % du PIB et constitue l'un des fleurons de l'économie nationale. Parmi les cinq premières entreprises mondiales de bâtiment, quatre sont françaises. Pour main-

Les entreprises de bâtiment forment la colonne vertébrale du pays : c'est sur elles, sur leur capacité d'adaptation, qu'il faut s'appuyer pour permettre à la France de relever la tête.

tenir ce rang, **un autre défi doit être relevé à très brève échéance : c'est celui de la transition numérique du secteur.** Le développement de la maquette numérique et du BIM (Building Information Modeling) constitue un saut qualitatif considérable pour l'ensemble de la chaîne de la construction, maîtres d'ouvrage compris. C'est également un important gisement d'activité,

que les pouvoirs publics se doivent d'accompagner avec l'objectif de ne pas laisser les artisans et les PME au bord du chemin. Cette stratégie collective doit permettre de faire de cette évolution une vitrine d'excellence pour la France.

Le pays est à un moment clé de son histoire. Les difficultés sont multiples, mais les atouts de son économie sont réels. **Reconstruire ne signifie pas démolir, faire table rase du passé. Reconstruire, c'est l'occasion de revenir à l'essentiel, de remettre l'entreprise au cœur des enjeux.**

Le bâtiment est un secteur d'entreprises patrimoniales, dont un grand nombre sont plus que centenaires. Elles ont transmis de génération en génération un savoir-faire incomparable, elles ont toujours su accompagner les évolutions du monde du travail et souvent même les anticiper. Les entreprises de bâtiment forment la colonne vertébrale du pays : c'est sur elles, sur leur capacité d'adaptation, qu'il faut s'appuyer pour permettre à la France de relever la tête. ■

CE QUE LE BÂTIMENT ATTEND DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

01.

Refonder

la politique
du logement

P6 > P7

02.

Résoudre

la fracture
territoriale

P8 > P9

03.

Simplifier

la vie des
entrepreneurs

P10 > P11



04.

Faciliter

le financement
des entreprises

P12 > P13

05.

Repenser

la façon
de bâtir

P14 > P15

01.

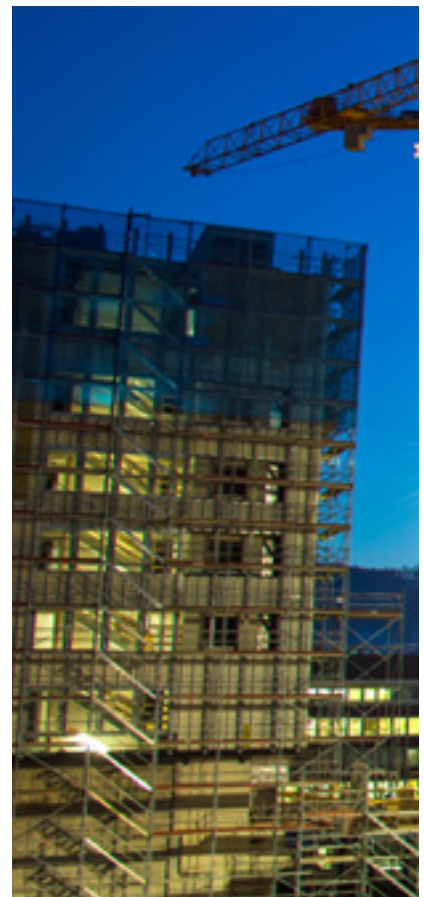
REFONDER LA POLITIQUE DU LOGEMENT

En dépit des multiples plans de relance et des objectifs chiffrés avec ambition, la situation du logement demeure un véritable point noir dans le pays. À tel point qu'il est difficile, aujourd'hui, de parler de « crise » : une crise est un phénomène violent qui provoque une rupture. Or, lorsqu'une « crise » dure depuis trente ans, il convient de s'interroger sur l'exactitude du diagnostic et sur l'efficacité des réponses apportées.

Une politique erratique à bout de souffle

Les gouvernements successifs ont appliqué les mêmes recettes (aides publiques, subventions, prêts bonifiés, défiscalisation), dont les effets sont limités au bout de quelque temps par les mesures de régulation budgétaire. Le secteur du logement est négativement affecté par ce *stop-and-go* permanent.

Cet impact est d'autant plus fort que notre pays se caractérise à la fois par un niveau très élevé de prélèvements obligatoires et par l'importance considérable des aides fiscales. Il convient toutefois de préciser que sur les 41 milliards d'aides accordées au logement, la moitié sont, en réalité, des aides sociales, puisqu'il s'agit des aides personnalisées au logement. Loin d'être exceptionnelles, les aides et mesures dérogatoires apparaissent comme une pratique érigée en système, sachant que dans le même temps le niveau des prélèvements pour ce seul secteur est de 63 milliards d'euros.



Une fiscalité immobilière hors sol

La fiscalité immobilière est, en France, bien trop déconnectée de la politique du logement. Elle ne considère pas le bailleur pour ce qu'il est – un producteur de services de logement – et préfère le traiter comme un rentier. La polémique récente sur le dispositif d'investissement locatif dit « Pinel », ouvert aux ascendants et aux descendants, en est l'illustration directe.

Pourtant, avec six millions de logements, le parc locatif privé accueille plus d'un cinquième des ménages résidant en France. Ce parc est aujourd'hui vieillissant et ne correspond plus toujours aux attentes de la population.



La nécessité d'une remise à plat

Les professionnels du bâtiment attendent du futur chef de l'État qu'il refonde une véritable politique du logement, en remettant à plat l'ensemble des dispositifs qui la structurent et l'ensemble des prélèvements qui grèvent l'investissement immobilier.

Pour parvenir à cette refondation, trois conditions préalables nous apparaissent incontournables :

- une baisse concomitante des taux d'imposition ;
- la mise en place d'une structuration fiscale adaptée et pérenne ;
- une révision plus générale de l'ensemble de la fiscalité, et ce, afin d'éviter une distorsion avec les autres formes de placement financier.

C'est à ce prix que l'on parviendra à remettre sur le marché une offre de logements dynamique et conforme aux attentes de la population. En parallèle, une plus grande protection des bailleurs privés et un soutien sans faille à l'accession à la propriété doivent permettre de consolider ce mouvement. L'insuffisance d'offre foncière demeure, par ailleurs, une réelle source de paralysie : il apparaît indispensable de revoir, de fond en comble, les procédures d'aménagement et d'urbanisme en la matière.

En vue de la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur du logement, il apparaît décisif que le prochain gouvernement consacre un ministère plein et entier à cette thématique. Un ministère qui puisse exercer une tutelle sur l'ensemble des intervenants dans l'acte de construire.



L'attractivité du pays en question

Enfin, au-delà du logement, il est indispensable de maintenir sur l'ensemble du territoire un parc de bureaux et de commerces de bonne qualité, car c'est l'une des facettes de l'attractivité du pays. La rénovation du parc hôtelier est, notamment, un objectif important dans le cadre d'une ambition forte en matière touristique. La candidature de la France aux Jeux olympiques de 2024 doit être l'occasion d'envisager une mise en valeur de ces infrastructures d'accueil. La force d'attractivité touristique du pays réside également, en grande partie, dans son patrimoine historique : l'entretien, la restauration et la valorisation de ce patrimoine doivent constituer un axe majeur des politiques publiques.



02.

RÉSOUUDRE LA FRACTURE TERRITORIALE

La moitié de la population française vit sur moins de 3 % du territoire : une fracture grandissante apparaît entre des zones territoriales en pleine expansion démographique et d'autres qui se dépeuplent inexorablement. Pendant longtemps, la France a réussi à maintenir un certain équilibre entre régions « riches » et « pauvres » grâce à d'importants transferts financiers. Mais la crise des finances publiques et sociales déstabilise ce modèle de cohésion territoriale. Les territoires périurbains sont les premiers touchés par ce retournement de tendance, que le coût de l'énergie et les turbulences de l'économie résidentielle ne feront qu'intensifier.

Des politiques publiques adaptées aux réalités territoriales

Les professionnels du bâtiment attendent du futur chef de l'État qu'il prenne en compte cette disparité en acceptant de moduler la politique du logement en fonction des attentes territoriales. Au-delà des objectifs quantitatifs en la matière, il est indispensable de faire davantage correspondre l'offre et la demande de logements. Les zones rurales souffrent souvent d'un parc de logements inadapté à l'attente des populations locales. Dans ces parties du territoire, un programme volontariste de redéfinition du parc pourrait être conduit sur le modèle du plan ambitieux de rénovation urbaine mené par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). La rénovation des copropriétés dégradées tend, par ailleurs, à devenir un sujet de préoccupation majeur, face auquel les pouvoirs publics ne sauraient rester inactifs.



L'identification d'un chef de file pour l'aménagement du territoire

De façon générale, les acteurs locaux des marchés de l'immobilier ont besoin de décideurs territoriaux aux compétences claires, coordonnées et adaptées. Les professionnels du bâtiment souhaitent que le prochain quinquennat soit l'occasion d'identifier clairement un chef de file chargé de l'aménagement du territoire. L'échelon intercommunal apparaît le plus à même de définir les priorités en matière de logements et d'infrastructures, le plus à même également de favoriser l'indispensable revitalisation des centres-bourgs.

Cette approche « sur mesure » des réalités territoriales est la seule option qui puisse maintenir la cohésion nationale et éviter que des pans entiers du territoire se retrouvent sans perspective de développement. À défaut des réformes structurelles attendues, la création de zones franches artisanales peut constituer, de ce point de vue, un moyen efficace de redynamisation territoriale.



Une mutualisation des réseaux consulaires

Enfin, la mutualisation des structures doit permettre de mener conjointement des économies d'échelle et de conserver un indispensable service de proximité. Ainsi les artisans et les entrepreneurs du bâtiment plaident-ils pour une plus grande mutualisation des actions et des services entre les chambres de métiers et les chambres de commerce. La réforme du régime social des indépendants (RSI) doit répondre à la même logique : une plus grande efficacité territoriale passe par une refonte en profondeur des structures et de leur représentation.



03.

SIMPLIFIER

LA VIE DES ENTREPRENEURS

Trop de contraintes, de réglementations nouvelles accaparent la vie des chefs d'entreprise et les dissuadent de prendre des risques, d'innover, d'embaucher. Trop de temps et d'énergie sont perdus, aujourd'hui, à s'assurer de la conformité au droit plutôt qu'au développement de l'activité. Dans le même temps, d'autres intervenants sur les mêmes marchés sont exemptés de l'ensemble de ces règles nouvelles, voire fraudent en toute impunité. Ces phénomènes combinés menacent notre modèle économique, en particulier l'apprentissage.

Pénibilité, formations obligatoires... trop, c'est trop!

La création récente du compte personnel de prévention de la pénibilité, la mise en place de commissions régionales pour assurer le dialogue social dans les TPE ou bien encore l'information obligatoire des salariés en cas de transmission sont autant de nouvelles charges déconnectées de la réalité du monde du travail. Rien qu'en matière de formation, les professionnels du bâtiment ont dénombré, au fil des années, pas moins de 40 certificats d'aptitude obligatoires pour leurs salariés!

Les professionnels du bâtiment attendent du futur chef de l'État qu'il redonne aux entrepreneurs et aux artisans la maîtrise de leur activité. Un grand plan de dématérialisation des procédures administratives et des documents juridiques apparaît a minima indispensable.



Concurrence déloyale et « ubérisation »

En parallèle, de nouveaux acteurs, non soumis à l'ensemble de ces obligations, ont fait leur apparition : il s'agit de l'auto-entreprise et des activités en détachement. Cette situation crée un insupportable système à deux vitesses et un sentiment d'injustice grandissant. Les artisans et les entrepreneurs du bâtiment demandent que les mêmes règles valent pour tous.

Une telle exigence n'exclut en rien la prise en compte des nouveaux modes d'activité (économie collaborative, micro-entreprise), mais elle nécessite une remise à plat générale, qui pourrait prendre la forme d'un « Grenelle du Code du travail ». Les branches professionnelles ont, bien entendu, un rôle considérable à jouer pour accompagner les PME et les TPE dans ces mutations.

Sans cette harmonisation globale, le risque est inévitable du remplacement d'un modèle économique par un autre, sans gain de compétitivité pour l'économie tout entière. Avec l'aboutissement à une économie de faible valorisation, celle du modèle low cost. À l'opposé de ce modèle, les professionnels du bâtiment tiennent à maintenir l'apprentissage comme voie d'accès privilégiée à la profession. De ce point de vue, ils attendent du futur chef de l'État qu'il assouplisse considérablement ce mode de recrutement pour le rendre plus attractif.



Des contrôles effectifs et des sanctions contre la fraude

Enfin, pour éviter de transformer le marché du travail en vaste zone de non-droit, il importe d'assurer le respect des règles en renforçant les corps de contrôle. Le caractère désormais obligatoire de la carte d'identification du BTP sur l'ensemble des chantiers a constitué une avancée décisive. Il reste à démultiplier les actions de vérification et à appliquer des sanctions immédiates à l'encontre des acteurs qui favorisent ces manquements : donneurs d'ordre, entreprises, fournisseurs. Ces contrôles drastiques doivent également s'appliquer aux contrefaçons de matériaux et d'équipements, qui se multiplient dans une économie mondialisée et qui font courir des risques majeurs, tant aux salariés des entreprises de bâtiment qu'aux consommateurs.



04.

FACILITER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Pour résister aux neuf années de crise économique et préserver leurs effectifs, les entreprises ont dû sacrifier leurs marges et leurs trésoreries. Déjà fragilisées par la réduction des délais de paiement entre fournisseurs et entreprises, les trésoreries ont atteint aujourd'hui un niveau dramatiquement bas. Alors qu'une reprise de l'activité se profile, il est primordial de soutenir les entrepreneurs qui investissent, en améliorant l'accès au crédit et en favorisant la transmission-reprise.

Des trésoreries exsangues et un besoin de crédit

Pour permettre aux entreprises d'investir, le nerf de la guerre demeure l'accès au crédit. Si des améliorations ont pu être apportées au cours des dernières années, notamment avec la mise en place du médiateur du crédit, pour nombre de TPE/PME, les difficultés persistent. Et ce, quel que soit leur profil de risque. Selon une étude menée par l'Ifop en janvier 2016*, l'autocensure en matière de demandes de crédit bancaire concernerait 28 % des chefs d'entreprise. Ils sont plus nombreux encore à constater un durcissement des conditions d'octroi (67 %).

Cette situation est d'autant plus pénalisante dans une période de reprise fragile de l'activité : le changement de rythme économique nécessite un solide accompagnement des financements. Alors que leurs trésoreries sont exsangues, après neuf années de crise, les TPE/PME du secteur disposent d'une faible marge de manœuvre pour faire face aux enjeux de moyen terme. Ces entreprises déplorent, par ailleurs, un manque de clarté et d'objectivité dans la constitution des dossiers de financement et dans la formulation des décisions bancaires. Les professionnels du bâtiment souhaitent que le futur chef de l'État soit attentif à cette problématique qui contraint leurs perspectives de développement.

* Baromètre IFOP/KPMG/CGPME financement des entreprises.



Des délais de paiement déséquilibrés dans le bâtiment

La faiblesse des trésoreries a une explication conjoncturelle, celle de la dégradation économique qui a poussé les entreprises à puiser dans leurs réserves, mais elle a également une explication plus structurelle. C'est celle du déséquilibre provoqué par la loi de modernisation de l'économie, qui a contracté les délais de paiement entre fournisseurs et entreprises sans parvenir à contracter les délais « clients ».

L'Observatoire des délais de paiement relève, depuis 2008, que cette situation est propre au secteur du bâtiment. Ce retard de paiement est d'autant plus inadmissible lorsqu'il concerne les maîtres d'ouvrage publics. De ce point de vue, si la situation s'est améliorée au cours des dernières années, notamment du côté des collectivités locales, les dérapages restent nombreux avec certaines administrations, au premier rang desquelles l'administration hospitalière. Les professionnels du bâtiment attendent du futur chef de l'État qu'il assure un fonctionnement optimal de l'économie en imposant un respect des règles de paiement.



Mesures pour la transmission-reprise

Enfin, il existe un autre moment décisif dans la vie des entreprises, en matière de financement, c'est celui de la transmission ou de la reprise. Ce processus est crucial si l'on veut maintenir, en France, un réseau diversifié de TPE/PME sur l'ensemble du territoire. La FFB plaide de longue date pour une amélioration de la fiscalité du crédit vendeur, qui permettrait au cédant d'échelonner le paiement de l'impôt sur la plus-value au même rythme que l'échelonnement du prix de vente de l'entreprise accordé au repreneur. La réduction du délai d'indisponibilité du prix de cession du fonds de commerce ou encore l'assouplissement de la solidarité fiscale en cas de location-gérance sont également des dispositions de nature à faciliter la transmission-reprise. Les professionnels du bâtiment demandent au futur chef de l'État qu'il prenne des engagements clairs en la matière.



Une transition énergétique à amplifier

Depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, la prise en compte du bâtiment dans la transition énergétique du pays n'a jamais été démentie, et des efforts considérables ont été déployés pour permettre la mutation du parc de logements et des bâtiments publics (réglementation thermique 2012, éco-PTZ, crédit d'impôt pour la transition énergétique, prêts de l'ANAH*, aides aux maires bâtisseurs, etc.). Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés : la montée en puissance de la qualification RGE (Reconnu garant de l'environnement) permet à un nombre croissant d'entreprises et d'artisans d'accompagner ce mouvement.

** Agence nationale de l'habitat.*

05.

REPENSER LA FAÇON DE BÂTIR

Le secteur du bâtiment doit faire face à deux défis majeurs qui modifieront l'acte de construire pour les trente prochaines années : la transition énergétique, d'une part, et la transition numérique, d'autre part. Les professionnels du bâtiment plaident auprès du futur chef de l'État pour un soutien sans faille des pouvoirs publics en faveur de ces évolutions, qui détermineront la place du bâtiment français dans l'économie mondiale.



Non aux obligations de travaux

Cette évolution doit se faire sur la base de l'incitation et de l'expérimentation : la FFB reste résolument opposée aux obligations de travaux, qui n'auraient qu'un résultat inverse à l'objectif poursuivi, en bloquant le marché et en détournant les investisseurs de la pierre. L'accumulation rapide et autoritaire de nouvelles réglementations et normes ne concourt pas, tant s'en faut, à faciliter la transition énergétique des logements.



Une transition numérique à accompagner

L'autre évolution décisive pour le secteur est celle de la transition numérique, et plus précisément du BIM, qui est en train de se construire. Il constituera un processus collaboratif novateur, voire une méthode de management. Si l'expérience du passé démontre que les évolutions réelles diffèrent souvent des approches anticipées, il n'en reste pas moins que les transformations associées au choc numérique bouleverseront en profondeur les processus productifs.

Le BIM, en affectant tous les acteurs et toutes les étapes d'un projet, permettra d'améliorer la conception, la production et l'entretien des bâtiments. Les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer dans l'amorce d'une dynamique visant à concevoir et mettre en place un BIM équilibré, accessible à l'ensemble des acteurs et respectueux des savoir-faire de chacun. Leur rôle est d'assurer une montée en puissance qui ne laisse de côté ni les TPE/PME, ni les territoires ruraux. De ce point de vue, deux conditions apparaissent incontournables : la mise en place d'un crédit d'impôt pour aider les entreprises à engager cette transition numérique et la couverture à haut débit sur l'ensemble du territoire.

Les professionnels du bâtiment attendent du futur chef de l'État qu'il fasse du BIM une filière d'excellence pour la France. Cet engagement est décisif pour que le bâtiment français conserve son avance au niveau international. La France est, et doit rester, un pays de bâtisseurs.



CE QUE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT REPRÉSENTE

La FFB représente **50 000 adhérents, dont 35 000 entreprises de taille artisanale.**

Ils réalisent les **2/3 des 124 milliards d'euros HT** de la production annuelle du bâtiment et emploient les **2/3 des 1 051 000 salariés** du bâtiment.

La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la profession.

La Fédération Française du Bâtiment siège dans toutes les instances où les intérêts du secteur et des entreprises sont en jeu.

Plus de 10 000 entrepreneurs et artisans mandataires font entendre la voix du bâtiment aux niveaux national, européen et international.

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

Les fédérations départementales accompagnent les chefs d'entreprise au quotidien. Elles leur apportent conseil, expertise et assistance en matière juridique, fiscale, sociale et technique. Elles animent la vie de réseau autour des groupes jeunes dirigeants du bâtiment et des groupes femmes du bâtiment. Elles agissent auprès des décideurs locaux pour favoriser l'activité et développer les marchés.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les fédérations régionales agissent auprès des pouvoirs publics, des instances professionnelles et interprofessionnelles pour représenter les intérêts collectifs des entreprises. Éléments de liaison et de réflexion, elles interviennent dans des domaines touchant notamment à l'économie, au social, à la formation et à l'environnement.

UNIONS ET SYNDICATS

Les unions et syndicats de métiers expriment la richesse et la diversité des métiers du bâtiment. Ils représentent leur profession et la FFB dans les domaines technique, réglementaire et normatif, ainsi qu'en matière de recherche professionnelle, de formation et de promotion du métier.

PREMIÈRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE
certifiée ISO 9001 depuis 1999



33 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16

Vous pouvez suivre la FFB sur le site www.ffbatiment.fr ainsi que sur son compte Twitter : @ffbatiment